

FACTURE

213, Rue St Ambroise
BP 99
46002 - CAHORS Cédex
FRANCE

Siret : 83483659500019

Tél. : 05 65 35 08 01

Email : comptabilite@u2p46.fr

SARL JJ ELEC 46

M. JOUANOU jeremy
86 RUE DES GLYCINES
46100 CAMBES
FRANCE

Réf. : PARTICIPATION AG CAPEB du 28/11:2025

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
PARTICIPATION repas AG du 28/11/2025	1,00	20,00 €	20,00 €	0,00%
Réglé le 28/11/2025 EN CB				

" TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts "

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
TVA 0%	20,00 €	0,00%	0,00 €

Total HT	20,00 €
TVA	0,00 €
Total TTC	20,00 €

Règlement	Carte bancaire
Echéance(s)	20,00 € au 08/12/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	CREDIT AGRICOLE NMP
IBAN	FR76 1120 6000 9010 4069 8200 059
BIC	AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à vingt euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).